Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 029-212901813-20260321-D26_3_21_3-DE

Mis en ligne le : 25/03/2026
Sur www.plouedern.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUÉDERN

du 21 mars 2026

Délibération N° : 2026/03/21/03

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars, à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le dix-sept mars, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Michèle CASU, doyenne des Conseillers Municipaux.

Nombre de conseillers : en exercice : 23 / Présents : 22 - Votants : 23.
Détail du vote : Abstention : 0 / Pour : 22 – Contre : 0 – Nul et Blanc : 1.

Présents : MM et Mmes : GOALEC, QUÉDEC, NOWAK, LE CHENADEC, MAREC-PRIGENT, PÉDEL, CASU, CORRE, BERNARD, RIOU, PÉRON, DIRUIT, GARAULT, BERTHOU, VIGOUROUX, CUEFF, SANQUER, GUILLOTIN, CALLAC, BLONS, GOARIN, JACOPIN.

Absents et excusés : Mme TOURBOT (pouvoir à Mme PÉRON).

Secrétaire de séance : M. Camille JACOPIN.
Secrétaire de séance adjoint : M. Sébastien DEMABRE (DGS).

ÉLECTION DU MAIRE

Mme Michèle CASU a pris la présidence de l'assemblée (art. L.2122-8 du CGCT). Elle a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal, a dénombré vingt-deux conseillers présents et constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Elle a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Elle a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Constitution du bureau

Mme Michèle CASU rappelle la nécessité de composer un bureau de vote comprenant un Président (elle-même) et deux assesseurs pour pouvoir organiser les élections qui auront lieu ce jour.

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : Mme Florence MAREC-PRIGENT et M. Pascal QUÉDEC.

Appel des candidats

Mme Michèle CASU rappelle qu'il va être procédé à l'élection du Maire et sollicite les Conseillers Municipaux pour connaître qui se porte candidat.

M. Bernard GOALEC annonce qu'il se porte candidat.

Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 029-212901813-20260321-D26_3_21_3-DE

Mis en ligne le : 25/03/2026
Sur www.plouedern.fr

Déroulement du 1er tour de scrutin

Mme Michèle CASU a rappelé le déroulement du scrutin. Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le Président l'ayant constaté, sans toucher l'enveloppe, chaque Conseiller Municipal a pu déposer son enveloppe lui-même dans l'urne prévue à cet effet.

Il n'y a pas eu de Conseiller qui ne souhaitait pas prendre part au vote, à l'appel de son nom.

Après le vote du dernier Conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. **Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L.66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion**. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Résultats du 1er tour de scrutin

a)	Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pris part au vote	0
b)	Nombre de votants (enveloppes déposées)	23
c)	Nombre de suffrages déclarés nuls	0
d)	Nombre de suffrages déclarés blancs	1
e)	Nombre de suffrages exprimés (b - c - d)	22
f)	Majorité absolue	12

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
M. GOALEC Bernard	22	Vingt-deux

Proclamation de l'élection du Maire

M. GOALEC Bernard a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Le Maire,
Bernard GOALEC

La Présidente,
Michèle CASU

Le Secrétaire,
Camille JACOPIN

MAIRIE DE PLOUEDERN 29800

Les Assesseurs,
Florence MAREC-PRIGENT & Pascal QUÉDEC